

LES PRELIMINAIRES DE PAIX

M. BORDEN ET LE PARLEMENT

Une dépêche d'Ottawa, en date du 7, transmise hier à tous les journaux par l'agence *Canadian Press*, annonce que sir Robert Borden se prépare à partir incessamment pour l'Angleterre. Le ministre du Commerce, sir George Foster, et le ministre des Douanes, M. Sifton, accompagnent le premier ministre. Le ministre de la Justice les rejoindra sous peu. Si l'on tient compte de la valeur et de l'influence personnelle des hommes, on peut dire que la grosse moitié du cabinet d'Ottawa déménage à Londres. Une escouade de hauts fonctionnaires, ainsi que le secrétaire général du Congrès des métiers et du travail, M. Draper, se transportent aussi de l'autre côté de l'eau afin, dit la dépêche, "d'accompagner et d'assister le premier ministre dans sa mission." C'est, on le voit, une délégation officielle de toute première importance.

Quel est l'objet de cette mission? Le bref communiqué d'Ottawa, de source manifestement officielle, l'indique en trois lignes dont chaque mot porte la marque d'une extrême circonspection et mérite d'être étudié avec non moins d'attention. Le premier ministre va "en Angleterre, prendre part aux débats préliminaires sur les conditions de la paix et représenter le Canada en relation avec la conférence de la paix" — *to take part in the preliminary discussions respecting the terms of peace and to represent Canada in connection with the peace conference.*

La situation est nettement établie. Ce n'est pas aux délibérations du Congrès international de la paix que le premier ministre et ses collègues vont prendre part, pas même aux "débats préliminaires" des représentants des pays de l'Entente, qui siègent à Versailles. Ils vont tout bonnement causer à Londres, avec les délégués de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et de l'Afrique Sud, dans une sorte de sous-congrès des nations subalternes de l'Empire britannique. Cette conférence n'a aucune base constitutionnelle, aucun statut international. Pas une seule de ses délibérations ne parviendra à la connaissance officielle de la Conférence des Alliés, à Versailles, encore moins au congrès international qui décidera véritablement des conditions de la paix. Avec assises solennelles ou se jouera le sort des nations, celui du Canada tout autant que celui de la Belgique ou de la Serbie, tous les belligérants seront représentés; non seulement les grandes puissances qui ont soutenu le principal effort de la guerre, mais aussi les peuples les plus faibles, les plus insignifiants. Les délégués d'Hayti et de Panama, de Cuba et du Nicaragua y siègeront; seuls, les représentants des "nations autonomes" de l'Empire britannique en seront officiellement exclus. Et pourtant ces nations ont fourni plus d'un million de soldats aux armées de l'Entente; elles ont dépensé plusieurs milliards et engagé leur crédit national pour maintes générations, afin d'assurer "le triomphe de la démocratie" et le "droit de tous les peuples de disposer de leur sort". En dépit de ces lourds sacrifices, que le premier ministre du Canada ou celui de l'Australie s'avisent de pénétrer dans l'enceinte sacrée du palais de Versailles, sauf aux heures où tout le monde peut y entrer, et ils seront éconduits, avec politesse nous n'en doutons pas, mais au si prestement que pourraient l'être le maire de Montréal ou le marguillier-en-charge de Sainte-Rose du Dégelé.

Au Congrès qui décidera véritablement des conditions de la paix, des compensations accordées aux nations de l'Entente, des pénalités infligées aux empires centraux, le Canada, l'Australie et les autres "nations autonomes" de l'Empire britannique ne seront représentés que par les plénipotentiaires anglais, désignés par le cabinet de Londres et responsables de leurs actes au seul parlement du Royaume-Uni. Sans aucun doute, les délégués des colonies ne manqueront pas de faire valoir leurs réclamations et leurs objectifs de paix aux membres du cabinet impérial. C'est même l'unique objet de la conférence de Londres. Dans ces "discussions préliminaires", M. Borden et M. Doherty, n'en doutons pas, exposeront leurs vues en toute liberté, avec intelligence, énergie et persévérance. Il est même fort probable que, de tous les hommes d'Etat coloniaux ou canadiens, aucun ne tiendra un langage plus ferme que sir Robert Borden et n'exercera sur les maîtres de l'Empire une action plus efficace et plus persistante. Qu'on ne voit ici aucune flagornerie; c'est la sincère opinion que m'inspire la vieille connaissance que j'ai du premier ministre. Je l'ai assez combattu pour avoir le droit de lui rendre justice.

Poussons l'optimisme plus loin. Admettons que les plénipotentiaires britanniques se souviennent, au congrès de la paix, des réclamations des "nations soeurs" et des avis de leurs délégués. Ceux-ci ne seront pas là pour veiller au grain et soutenir de leur présence et de leurs arguments les attitudes britanniques. Quelle assurance auront-ils que les représentants de l'Empire, tous anglais, auront un égal souci des intérêts canadiens, australiens ou britanniques? Lorsque viendra l'heure des inévitables concessions d'intérêts ou d'amour-propre, soit entre les vainqueurs et les vaincus, ou mieux entre les Alliés du groupe ententiste, peut-on raisonnablement supposer que les plénipotentiaires britanniques penseront plus, ou même autant, aux intérêts du Canada qu'à ceux du Royaume-Uni, leur patrie?

Du reste, de cette situation fautive et humiliante, le Canada n'a le droit ni de se plaindre ni de s'étonner. Il n'a pas davantage le droit d'en blâmer le ministère actuel ou personne en particulier. C'est la conséquence logique de la situation que les colonies britanniques ont occupée dès le début et tout au long de cette guerre mondiale. Elles ont délibérément consenti à porter tous les fardeaux des nations souveraines sans réclamer ni exercer aucune des prérogatives de la souveraineté. Elles ne peuvent occuper, à la conclusion de la paix, d'autre position que celles qu'elles ont volontairement prise pour faire la guerre. L'on peut être assuré que M. Borden et ses collègues ne négligeront rien pour tirer le meilleur parti possible d'une situation faussée longtemps d'avance.

Il convient aussi de féliciter le premier ministre d'avoir confié ses fonctions et ses responsabilités, durant son absence, au ministre des Finances. C'est bien, avec M. Doherty et M. Borden lui-même celui de nos ministres qui a le moins perdu la tête, au cours des quatre longues années de cauchemar que le Canada a traversées. Il est permis de croire que, le calme se faisant, il est un de ceux qui retrouvera tout son bon sens.

Mais où il paraît plus difficile de faire confiance au ministère, c'est dans l'extraordinaire décision de retarder la convocation des Chambres jusqu'en janvier et même plus tard. Le même communiqué officieux laisse clairement entendre que le seul objet "nécessaire" de la réunion du parlement, c'est le vote du budget avant le premier jour d'avril et l'accomplissement de la prescription constitutionnelle qui limite à douze mois l'intérim parlementaire. Et l'opinion du parlement sur les conditions de la paix, qu'en font le premier ministre et ses collègues, tous ardents champions de la démocratie, ennemis invétérés de l'autocratie et de l'arbitraire? Voici plus de quatre longues et cruelles années que le Canada se bat pour le triomphe de la démocratie, l'abattage du gouvernement personnel, la suppression de la diplomatie occulte et irresponsable. Et c'est à l'heure de la victoire, au moment où les gouvernements de l'Entente, à la suite et sous la dictée du président des Etats-Unis, s'apprentent à faire entrer ces axiomes et ces mots d'ordre de la politique ententiste dans le code des nations, que le premier ministre du Canada, "assisté" de trois ou quatre de ses collègues et d'une demi douzaine de fonctionnaires irresponsables, prend sur lui d'aller à Londres, sans consulter le parlement, afin de définir arbitrairement, dans le plus profond secret, les objectifs de guerre de la "démocratie" canadienne, les justes compensations de ses sacrifices? Même aux jours de leur toute puissance, le Kaiser de Prusse ou l'Empereur d'Autriche-Hongrie n'ont jamais osé se passer à ce point de l'avis des représentants de la nation.

Pour ma part, et je prie le lecteur d'en prendre note, je n'ai pas une confiance absolue dans l'efficacité du contrôle parlementaire sur les grandes affaires de la nation, sur les affaires internationales surtout, et sur toutes sortes d'affaires généralement; mais enfin, c'est pour cela que le Canada s'est battu; c'est pour le triomphe de la démocratie que M. Borden

et ses collègues ont demandé à la nation, lui ont même imposé les suprêmes sacrifices. Il serait plus qu'étrange qu'à l'heure où le kaiserisme semble en train de crouler à Berlin, il prendrait définitivement racine à Ottawa et que le premier ministre du Canada décidât de réduire le parlement au simple rang qu'occupait autrefois le divan du Grand Turc.

Quelles que soient les opinions et les préférences d'un chacun en matière de gouvernement ou de constitution, que l'on croie ou non à la supériorité intrinsèque du régime parlementaire, il n'en reste pas moins que ce régime est le nôtre. Ici comme en Angleterre, le gouvernement ne possède d'autre autorité que celle que la constitution et le parlement lui confèrent. Tout abus de pouvoir, tout empiètement grave sur les prérogatives du parlement, constitue une violation de droit public. M. Borden et ses collègues peuvent juger, non sans raison, que le parlement et le peuple leur ont donné loisir de tout faire, de tout oser, pour la poursuite de la guerre. Ils n'ont assurément aucun motif de droit, aucune justification en fait, de se croire autorisés à prêter la main à n'importe quelle sorte de paix; — d'autant moins qu'à la suite de cette guerre de peuples, les conditions de la paix auront de profondes et lointaines répercussions dans toutes les sphères de la vie des nations. Le premier ministre n'a pas le droit de disposer à sa guise, sans même consulter le parlement, de l'avenir du Canada.

Autre motif. Les plus sceptiques contempteurs du régime parlementaire — et ce ne sont pas les moins sensés des hommes — admettent la nécessité, pour le plus sage et le plus absolu des autocrates, de tâter le pouls de l'opinion publique, surtout aux époques de grave commotion. Il est dangereux, pour l'autorité autant que pour le peuple, que les gouvernements ne sachent pas ce que la nation pense de leurs actes les plus décisifs. Dans un pays comme le nôtre, de faible opinion, où les éléments constitutifs de la nation sont dispersés sur la moitié d'un continent et divisés par mille obstacles, le gouvernement n'a guère que deux sources d'information: la presse et le parlement. Et Dieu sait que ces sources ne sont pas des plus fécondes et des plus limpides! Pour des motifs qu'il est inutile de discuter aujourd'hui, le gouvernement a pris soin de fermer toute issue à l'une de ces sources, la presse. Les règlements de la censure interdisent la libre discussion des termes de la paix, tout autant que la conduite de la guerre. Il ne reste donc que le parlement; et les ministres s'arrangeraient de façon à le bâillonner plus étroitement encore que la presse? Cela paraît inconcevable.

Peut-on présumer que cette partie du communiqué d'Ottawa constituait ce que les Anglais appellent un *feeler*, un coup de sonde dans l'opinion publique? Quoi qu'il en soit, les aviseurs désintéressés du ministère et tous ceux que ne préoccupent ni les intérêts des partis, ni même les théories outrancières du parlementarisme, rendront service au premier ministre, qui n'est pas un méchant homme et dont le pays a encore besoin, de ne pas prêter cette nouvelle arme aux pêcheurs en eau trouble, dans son propre parti, qui ne demandent qu'à le rendre odieux au peuple afin de s'en débarrasser plus facilement.

Le parlement devrait être convoqué sans délai, avant le départ du premier ministre si possible; en tout cas, il devrait avoir toute latitude de temps et de libre délibération pour aviser le premier ministre sur la conduite qu'il devra tenir à Londres et recevoir de lui tous les renseignements compatibles avec les exigences de la situation très délicate et fort complexe qui va se dessiner, à Londres comme à Versailles, tout au long des délibérations préliminaires ou définitives de la paix.

Le parlement canadien a fait assez confiance à sir Robert Borden pour ne pas s'attirer un tel dédain ou une si complète méfiance.